



BULLETIN DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
gane du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.



PRIME DU LIN : Le montant de la prime allouée aux lins d'origine et de provenance françaises, s'élèvera pour l'année linéaire 1935-1936, à 2 fr. 85 par kilo de filasse. Le Journal Officiel du 16 octobre précise toutefois certains cas, où le chiffre de 2 fr. 85 pourrait ne pas être maintenu.

EN ALGERIE : A Oran, les représentants des trois départements algériens ont décidé de constituer un Comité exécutif représentant les organisations corporatives agricoles et la défense agricole générale de l'Algérie, sous le nom de « Front Paysan, section d'Algérie ».

REFORME DES ASSURANCES SOCIALES : La Fédération Nationale de la Mutualité Française s'est réunie à Paris, en états généraux. Au cours de ces assises, les délégués de toutes les organisations mutualistes de France ont examiné le projet de réforme de la loi sur les Assurances sociales. Le Ministre du Travail présidait la séance de clôture.

FRUITS ET LEGUMES : Le « Journal officiel » du 9 octobre a publié une longue circulaire, adressée aux agents de la répression des fraudes, relative au commerce des fruits et légumes. Il est question notamment du farinage, des inscriptions et indications sur les colis, des infractions aux derniers décrets et des fruits étrangers introduits en France.

LÉGUMES DES PAYS-BAS : L'importation et le transit des légumes frais, originaires et en provenance des Pays-Bas, sont autorisés entre le 15 octobre 1935 et le 15 mars 1936.

Les Ecoles Nationales d'Agriculture à l'honneur

M. Albert Lebrun, président de la République, remettra, le 26 courant, la croix de la Légion d'honneur aux Ecoles nationales d'Agriculture.

C'est à l'Ecole de Grignon, où se déroulera la cérémonie, que sera confiée la garde des insignes.

Des délégations des trois écoles et diverses notabilités assisteront à cette cérémonie.

CURES UVALES

En France, en 1934, sur 150 millions de quintaux de raisins, 2 millions et demi environ sont allés à la consommation en nature, et plus de 147 millions sont allés à la cuve.

Par contre, en Italie, seconde nation viticole du monde, sur 50 millions de quintaux de raisins produits, 45 millions sont allés à la cuve et 5 millions à la consommation de bouche.

Un des meilleurs moyens de résoudre la crise viticole paraît être de développer la consommation du raisin et de multiplier les « cures uvales ».

Transport des Bœufs, Vaches et Taureaux

En vue de maintenir aux chemins de fer un trafic important d'animaux vivants, vient d'être soumise à homologation pour entrer en application à titre provisoire et sans veto, à dater du 17 octobre 1935, une proposition d'abaissement de tarif G. V. et P. V. pour le transport des bœufs, vaches et taureaux.

Les réductions envisagées atteindraient en G. V. 27 % pour 100 kilomètres, 12 % pour 150 kilomètres, pour s'annuler à partir de 200 kilomètres.

En petite vitesse, l'abattement qui serait de 2 % pour une distance de 400 kilomètres, atteindrait 21 % pour 50 kilomètres.

S'organiser ou disparaître

Tel est le dilemme où les paysans sont enfermés. Les industriels, les sociétés minières ont formé des trusts, des cartels nationaux ou internationaux puissants pour réglementer la production et imposer les prix de vente.

Les compagnies d'assurance, les banques ont constitué des ententes pour leurs diverses opérations, et la clientèle est obligée de s'incliner devant leurs décisions.

Dans les professions libérales, médecins, pharmaciens, etc... sont presque tous unis au sein de leurs syndicats fédérés et confédérés, ainsi que les ouvriers, les employés et les fonctionnaires.

Ces trusts, ces cartels, ces ententes, ces syndicats, au sein desquels est observée une discipline rigoureuse et dont la Caisse est alimentée par de substantielles cotisations, exercent une très grande influence sur le Gouvernement et le Parlement.

Qu'en est-il des paysans qui sont les plus utiles, étant les nourriciers de la nation, dont on ne peut se passer, et qui représentent la fraction la plus importante de la population française ?

Sur sept millions et demi environ de cultivateurs, de travailleurs champêtres figurant sur les états du der-

nier recensement de notre pays, il n'y en a guère qu'un million huit cent mille inscrits aux groupements agricoles et les cotisations versées sont insignifiantes.

En face d'un tel état de choses et de l'égoïsme si ancré dans nos campagnes, les cultivateurs se trouvent en état d'infériorité notoire vis-à-vis des autres catégories professionnelles et les pouvoirs publics sont peu enclins à satisfaire leurs réclamations — quelque fondées qu'elles soient.

Ah ! si les paysans — qui ne sauraient être opposés aux autres classes sociales — mieux instruits, mieux éduqués, mieux disciplinés, savaient marcher la main dans la main, comme leur situation matérielle et morale serait vite modifiée et leurs justes demandes rapidement satisfaites !

Leur sort est entre leurs mains. Le temps de la routine et de l'individualisme est révolu. L'ère de l'association s'épanouit de tous côtés. Désormais ceux qui resteront isolés seront les vaincus de la vie pour lesquels il n'y aura que misère et mépris.

Joseph FAURE,

Président de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture de France.

Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture

DECLARATION

Les Présidents et Délégués des Chambres départementales d'Agriculture, réunis à Paris le 26 septembre 1935, après avoir entendu le rapport de leur Conseil d'administration et sur sa proposition,

Déclarent que l'existence du Pays est liée au sort de son agriculture : commerce, industrie et agriculture sont solidaires. Les prix des produits agricoles fixent le pouvoir d'achat de la masse des agriculteurs, base de l'activité commerciale et industrielle et du crédit de l'Etat. Aucun redressement ne sera durable, aucun rétablissement économique et financier ne sera effectif, s'ils prétendent se fonder sur la ruine paysanne, résultat de l'effondrement des cours des produits agricoles.

Condamnant toutes manœuvres démagogiques et de division politique des classes laborieuses du Pays, aux prises avec les mêmes difficultés, les Présidents des Chambres d'Agriculture déclarent que la seule solution de la crise est dans le redressement réel de la situation agricole, permettant au cultivateur, comme à tous autres producteurs, de gagner sa vie par son travail et de reconstruire ses moyens d'échanges.

Regrettant que les avis des Chambres d'Agriculture aient été trop souvent négligés,

Constatant, pour de trop nombreuses questions qui touchent directement les intérêts professionnels, que les Administrations publiques, pour des décisions législatives ou réglementaires remontant parfois à plus de deux années, en sont encore à étudier les modalités d'application,

Invitent les pouvoirs publics à moins promettre, moins entreprendre, mais à mieux exécuter leurs propres décisions.

Et, pour souligner la gravité d'ordre général qu'elles attachent à de telles manifestations d'impotence publique, décident de s'abstenir aujourd'hui de transmettre de nouveaux vœux, de nouvelles suggestions, qui resteraient inutiles aussi longtemps que les Pouvoirs responsables n'auraient pas démontré par des réalisations effectives leur volonté de suivre une politique cohérente favorable à l'agriculture.

S'adressant au Pays, ils rappellent qu'ils ont précisé maintes fois les bases et les buts essentiels de la politique nationale paysanne dont ils poursuivent l'application et dont les conditions préalables de réalisation sont d'assurer :

— La sauvegarde de la productivité agricole du Pays par une protection rationnelle, efficace et durable, contre l'anarchie économique et mondiale ;

— L'organisation du commerce extérieur suivant le principe de la réciprocité des échanges donnant à l'agriculture sa part d'avantages comme de sacrifices.

S'adressant aux agriculteurs dont ils sont les représentants qualifiés, ils leur déclarent que l'appel permanent et généralisé aux interventions et aux allocations des Pouvoirs publics est une erreur dangereuse, préjudiciable à l'intérêt réel de l'agriculture comme à celui du Pays, à laquelle il doit être mis fin.

Ce qu'il faut demander à l'Etat, c'est l'adoption d'un statut de l'organisation agricole lui permettant d'agir professionnellement dans le cadre d'une collaboration permanente avec des Pouvoirs publics réformés, déchargés de tâches ne correspondant pas à leurs possibilités d'exécution et à leurs attributions fondamentales.

S'élevant contre la méconnaissance des intérêts agricoles les plus essentiels dont, depuis trop longtemps, les Pouvoirs publics ont fait preuve, l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, attachées plus que jamais à la défense des intérêts agricoles dont elles ont la charge, lève la séance en signe de protestation.

FOIRES AU MIEL

Voici les dates probables des Foires au Miel organisées par la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure. En cas de changements de dates, les modifications paraîtront dans la presse.

NANTES (Foire et Exposition agricole au Château) : jeudi 24 octobre, vendredi 25 octobre, samedi 26 octobre et dimanche 27 octobre.

CHATEAUBRIANT (devant la Mairie) : le mercredi 6 novembre (Foire des Terrasses).

SAINT-NAZAIRE (place Marceau) : vendredi 8 novembre, samedi 9 novembre, dimanche 10 novembre, lundi 11 novembre.

ANCENIS (Foire de la Saint-André) : jeudi 5 décembre.

Toutes ces Foires seront bien approvisionnées en miels, pains d'épices, cire, bonbons au miel, etc...

Un Brin de Causette...



Y a un mal dont souffrent nos campagnes et qu'on dénonce point assez ; c'est l'armée de chemineaux, de trimardeurs, de bouhèmes de grands chemins, qui se livrent à la mendicité et au vagabondage. D'après les statistiques, y aurait

plus de cinq cents mille bonhommes, sans aveu, ben à main pour faire tout les mauvais coups, qui préleveraient sur nos fermes, bon an mal an, une dime de pus de cent millions !

Qu'attendent les parlementaires pour faire une loi sévère, contre la mendicité et le vagabondage ? Y a ben eu tout sortes de projets, mais aucun n'a abouti et y dorment encore dans les cartons. Chaque année diverses assemblées et sociétés d'agriculture émettent ben des vœux dans le même sens... mais comme Monsieur Anne, on voye toujours ren venir — si, des individus pouilleux, dégénérés, à la mine pantibulaire, venant dedans nos fermes, à la nuit tombante, pour demander asile. C'est souvent quand les hommes sont encore aux champs qui s'amènent et si que la fermière les repousse, y devenant insolents ou menaçants. Alors, de crainte, elle cède, leur taille un grand morceau de pain et leur verse un verre de boisson. Pour passer la nuit, on leur donne un coin de la grange ou du fournil et le lendemain, ils repassent par la cuisine, pour regarnir leur besace, avaler une dernière rasade. Hureux, quand c'est qu'après leur départ, on s'aperçoit qu'il ont chapardés une poule, un lapin, des légumes ou ben quelques objets.

Parmi les chemineaux, comme parmi les autres — et même davantage — y en a qu'ont le caractère aigri, méchant, jaloux, querelleurs, qui jouent du couteau pour un ren et qui mettent le feu à la maison, ou à les pailliers, par vengeance, si qui ont été point reçu à leur convenance. Chaque semaine, dans les gazettes, voyent-on point tout sortes de vols, d'attentats aux mœurs et d'assassinats, commis par ces chevaliers errants, qui se déguisent en courants d'air et qu'on retrouve pu ! Leurs crimes sont classés en justice, comme faits par des « auteurs inconnus » et les coupables sont rarement châtiés ! C'est un véritable fléau pour la société.

Et savez vous qui l'existe un vrai entraide, une sorte de franc-maçonnerie des vagabonds, comme si qui l'auraient un grand chef invisible et tout un organisation. Ces gars là ont des signes de reconnaissance, font des marques de d'sus les maisons, pour renseigner les autres. Si que la maison est hospitalière, qui a bonne croûte, bon gîte, c'est une croix au milieu d'un rond, qui dessinant à la craie ou au charbon, sur un volet ou une porte. Si que le maître est point commode, qui a un chien méchant, y traçant des dents de peignes, entourées d'un carré. Si qui a une gendarmerie dans les alentours, c'est d'une flèche qui l'en montre la direction. Et si c'est deux flèches horizontales, coupant un cercle, c'est le mot d'ordre qui fallant décaniller au pus vite, filer en quatrième vitesse !

Y en a qui classent les chemineaux en trois catégories : Les vieillards et les éclopés, qui pouvant point travailler. Alors, perqu'on les envoie point à l'Assistance publique, ou dans des asiles, pour en débarrasser le monde. Ensuite, y a ceusses qui pouvant travailler, mais qui sont guignard, qui trouvent point à s'embaucher, qu'allant de porte en porte, en père peinar. Pour eux, on pourrait plétre leur donner de l'ouvrage, suivant leurs capacités, en les ayant à l'œil. Enfin, la troisième catégorie, c'est ceusses qui sont bohèmes par nature, qui pouvant point rester en place, qu'ont des poils dans les mains, qui cherchent qu'à voler, piller, ou faire des mauvais coups... Pour eux, y a que la manière forte, les gendarmes et les cachots noirs. — L'est vrai qui sont souvent hureux d'être à l'ombre et qui à point de lois pour s'en débarrasser comme y faudrait !

Y a un mal dont souffrent nos campagnes et qu'on dénonce point assez ; c'est l'armée de chemineaux, de trimardeurs, de bouhèmes de grands chemins, qui se livrent à la mendicité et au vagabondage. D'après les statistiques, y aurait plus de cinq cents mille bonhommes, sans aveu, ben à main pour faire tout les mauvais coups, qui préleveraient sur nos fermes, bon an mal an, une dime de pus de cent millions !

Qu'attendent les parlementaires pour faire une loi sévère, contre la mendicité et le vagabondage ? Y a ben eu tout sortes de projets, mais aucun n'a abouti et y dorment encore dans les cartons. Chaque année diverses assemblées et sociétés d'agriculture émettent ben des vœux dans le même sens... mais comme Monsieur Anne, on voye toujours ren venir — si, des individus pouilleux, dégénérés, à la mine pantibulaire, venant dedans nos fermes, à la nuit tombante, pour demander asile. C'est souvent quand les hommes sont encore aux champs qui s'amènent et si que la fermière les repousse, y devenant insolents ou menaçants. Alors, de crainte, elle cède, leur taille un grand morceau de pain et leur verse un verre de boisson. Pour passer la nuit, on leur donne un coin de la grange ou du fournil et le lendemain, ils repassent par la cuisine, pour regarnir leur besace, avaler une dernière rasade. Hureux, quand c'est qu'après leur départ, on s'aperçoit qu'il ont chapardés une poule, un lapin, des légumes ou ben quelques objets.

Parmi les chemineaux, comme parmi les autres — et même davantage — y en a qu'ont le caractère aigri, méchant, jaloux, querelleurs, qui jouent du couteau pour un ren et qui mettent le feu à la maison, ou à les pailliers, par vengeance, si qui ont été point reçu à leur convenance. Chaque semaine, dans les gazettes, voyent-on point tout sortes de vols, d'attentats aux mœurs et d'assassinats, commis par ces chevaliers errants, qui se déguisent en courants d'air et qu'on retrouve pu ! Leurs crimes sont classés en justice, comme faits par des « auteurs inconnus » et les coupables sont rarement châtiés ! C'est un véritable fléau pour la société.

Il faut supprimer toute Importation de Céréales étrangères et la Taxe de 4 francs

Devant l'acuité de la crise, trois décisions s'imposent d'extrême urgence :

1° La suspension totale de toutes importations de blé et autres céréales étrangères sous quelque forme que ce soit, entrée directe ou admissibilité temporaire.

Aucune entrée n'est tolérable avec l'effondrement du blé et des céréales secondaires.

L'A. G. P. B. a déjà demandé sans résultat la suspension de l'admission temporaire en année excédentaire.

Les fraudes récentes qui viennent d'avoir lieu au Havre montrent — quelle que soit la rigueur des mesures techniques mises au point pour assurer les contrôles — qu'il est impossible d'avoir confiance dans leur exécution.

2° La limitation des entrées de céréales coloniales, avec aide spéciale aux colonies pour exporter sur d'autres marchés.

Des solutions ont été proposées au Gouvernement, faisant l'accord entre producteurs métropolitains et coloniaux. L'opposition irréductible de certains établissements bancaires coloniaux et aussi de certains gros intérêts particuliers, a empêché tout résultat.

Malgré les démarches multipliées des associations agricoles et des Chambres d'agriculture, le Gouvernement est resté passif, comptant que les circonstances naturelles régleraient une situation intenable, dont l'acuité ne cesse de s'accroître. La métropole ne peut pas recevoir tous les excédents de céréales coloniales. L'incohérence de la politique coloniale a poussé les colonies à développer de façon insensée certaines productions sans débouchés. Les cultivateurs ne veulent plus faire les frais de ces fautes.

3° La suppression de la taxe de 4 francs à la production.

Avec la baisse des cours, la taxe de 4 francs n'est plus acceptable.

Elle n'est payée que par une minorité de producteurs et injustement répartie.

A. C. P. B.

Le Marché Vinicole

TENDANCE DES COURS

Depuis l'application de l'article 8 du décret-loi du 30 juillet 1935, relatif à l'échelonnement obligatoire des retraisements, la tendance des cours est à la hausse.

En Algérie, les cours enregistrés sont passés de 3 fr. et 3 fr. 50 le degré à 5.50 et 6.15.

Mais la hausse est actuellement freinée par l'existence de « non logés » dans la région méridionale.

En effet, des conditions climatiques favorables ont beaucoup augmenté la récolte dans les départements de l'Aude et de l'Hérault.

La Revue des Boissons évalue à deux millions d'hectos les disponibilités supplémentaires qui en résulteront. Par contre, le déficit de récolte s'affirme plus important qu'on ne l'avait cru dans le Centre-Ouest et dans le Sud-Ouest.

M. Barthie vient de rappeler que le Gouvernement lui a promis de faire jouer rigoureusement l'article 8, c'est-à-dire que « le commerce doit savoir qu'on n'autorisera la sortie d'une nouvelle tranche que lorsque la revalorisation aura été enregistrée par les Commissions de cotation des cours ».

M. Barthie a ajouté :

« Tous les excédents seront retirés du marché. »

« Les non-logés ? C'est un mauvais nuage. Il passera. J'ai écrit cette phrase qui a été reproduite un peu partout : jusqu'à 7 fr. le degré, je fermerai ma cave et puis je réfléchirai. Je n'ai rien à changer à cette déclaration. Mes divers- ses communications avec les Ministres fortifient encore ce qui est ma conviction. Mais, de grâce, que les vignerons soient conscients des armes qu'ils ont, et qu'ils aident dans le combat engagé. »

Viticulteurs, soutenez vos Associations, versez le « sou de l'hecto ».

Monographie de la Race Bovine Maine-Anjou

Historique

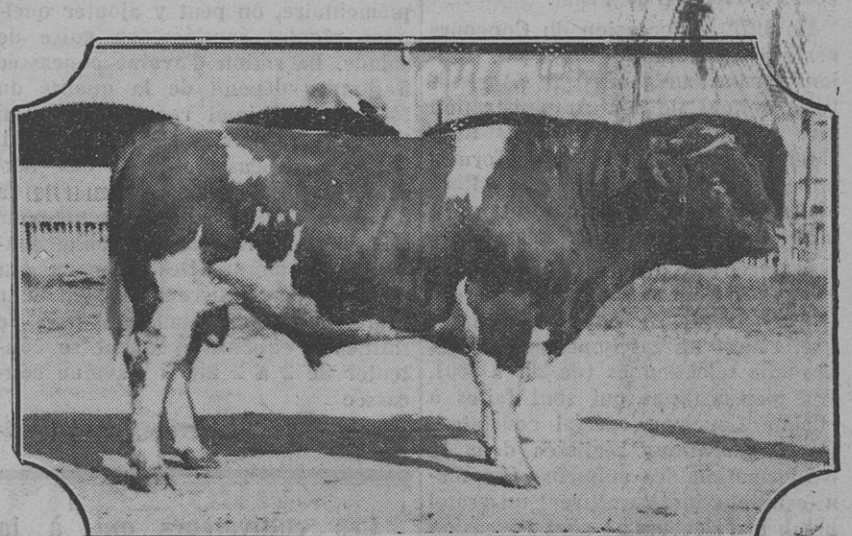
La race bovine Maine-Anjou est le résultat :

1° Des croisements continus commencés un peu avant 1830, entre la race Mancelle et la race Durham.

2° De la reproduction entre eux des animaux issus de ces croisements, sur lesquels la sélection a été généralisée depuis 1908, comme on le verra plus loin.

La race Mancelle avait pour qualités, sa rusticité, sa sobriété, sa vigueur et aussi sa prédisposition à

1845, par les Comices de Grez-en-Bouère et de Laval et qui furent renouvelés par une partie de ceux déjà cités ; en 1844 également à Poussery (Nièvre), par la création d'une nouvelle vacherie nationale ; 1845, 1846 et 1847 virent respectivement la formation des étables : de la Subardière, à Merval (Mayenne), par M. le comte du Buat, du Bourg d'Irè (Maine-et-Loire) ; par M. le comte de Falloux, de la Feuillée, à Saint-Fort (Mayenne) ; par M. Germon, qui fonda aussi avec M. de la Tréhouais un autre troupeau Durham dans le Calvados vers 1856 ;



Taureau Maine-Anjou, ex-prix de Championnat à M. MAINGUET Pierre et M^{me} LETOURNEAU, Le Désert, Nozay.

l'engraissement. Toutefois la vache mancelle était appelée « la vache du pauvre ».

Sa facilité à prendre de la viande faisait rechercher par les herbagers normands les animaux de cette race.

La race Durham a développé encore l'aptitude à l'engraissement dans son croisement avec cette race locale, en lui conférant la précocité.

L'aire géographique occupée par la race Mancelle était constituée par les départements de la Mayenne, de Maine-et-Loire et de la Sarthe.

C'est aussi dans ces départements qu'ont été entretenues le plus grand nombre d'étables Durham.

L'introduction de cette race anglaise est signalée dans le canton de Bierné (Mayenne), chez M. le marquis de Quatrebarbes, de la Sionnière, vers 1825.

En 1836, M. A. Yvart fut chargé d'importer un premier contingent d'animaux de race Durham pour le compte de l'Etat français, dans le but d'améliorer, par le croisement, le bétail national et de reconstituer,

en 1847 fut créée l'étable du Camp (Mayenne) ; en 1848 celle de l'Institut Agronomique de Versailles, et ensuite suivirent : en 1856 la vacherie impériale de Corbon et l'étable de la Saulsaie (Ain) ; en 1857 celle de la ferme impériale de Fouilleuse, près Saint-Cloud ; en 1859 celle de la ferme-école de Grand-Jouan (Loire-Inférieure, et en 1862 Pompadour (Corrèze).

En outre, dès 1839 et ensuite en 1841, 1842, 1843, 1844, l'Etat fit des importations fréquentes comprenant chacune un grand nombre de sujets, mâles et femelles, qui furent adjugés en ventes publiques, tant à différentes Sociétés d'Agriculture, Comices, etc... qu'à des particuliers.

Les vacheries pépinières de l'Etat, notamment celle du Pin (Orne) qui exista de 1838 à 1861, celle de la ferme-école du Camp (Mayenne), de 1847 à 1860, et celle de Corbon, 1856 à 1889, facilitèrent l'acquisition des reproducteurs Durham.

Les Comices agricoles, les Sociétés



Vache Maine-Anjou, ex-prix de Championnat à M. VIVIEN AUGUSTE, La Lande, Soudan (L.-I.)

A partir de cette époque, les importations se suivirent très rapidement.

En faisant un tour d'horizon elles apparaissent : en 1837 par la création, à Alfort, de la vacherie d'Etat ; en 1838 par celle du Pin (Orne) ; vers 1839, à Laval, par M. Le Breton ; en 1840 par l'acquisition faite par le Comice de Pouancé (Maine-et-Loire) ; en 1841 par celle de la Société d'Agriculture d'Angers et en 1842 par les achats faits par les Comices de Saint-Aignan-sur-Bois, de Château-Gontier et de Craon (Mayenne) ; en 1843 à Saint-Lo (Manche), où est aussi organisée une vacherie d'Etat ; à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire) et à Cossé-le-Vivien (Mayenne) par des achats de taureaux, achats qui furent suivis, en 1844 et

d'Agriculture et les particuliers multiplièrent les étables d'animaux de cette race.

La création, en 1855, à Château-Gontier, de la Société Agricole de l'Ouest pour la propagation des animaux perfectionnés, avec ses concours-ventes aux enchères qui durent jusqu'en 1881, eut une grande influence sur l'amélioration du bétail de la région.

L'élevage de la race Durham n'a cessé de diminuer depuis 1869.

Le nombre d'étables d'animaux Durham de race pure, petites et grandes, dans la Mayenne, le Maine-et-Loire, la Sarthe et l'Ille-et-Vilaine était, en 1869, de 189 ; il tomba à 54 en 1909.

Les croisements entre races Man-

celle de Durham furent présentés dans les Concours de l'Etat dès 1857, sous le nom de Durham-Mancheux.

La reproduction de ces croisements par métrage fut d'abord pratiquée sans trop de souci de sélection. Aussi la population bovine du Maine et de l'Anjou était-elle en variation désordonnée, lorsque le 30 août 1908, M. le vicomte Olivier de Rougé fonda la Société des Eleveurs de la race Durham-Mancheux, qui prit ensuite, le 30 août 1909, le nom géographique de « Société des Eleveurs de la race Maine-Anjou », dont le signataire de cette monographie, M. A. Delhommeau, est le secrétaire général depuis la fondation.

Cette Société fixa la conformation type à sélectionner. Elle ouvrit un Herd-Book. Elle fit visiter, avant la guerre, plus de 2.000 fermes en vue de l'inscription des animaux, qui, en 1914, étaient au nombre de plus de 6.000 sur le livre généalogique.

Le Concours d'animaux de la race organisé par cette Société en 1911, à Château-Gontier, fut une révélation et détermina un grand mouvement de curiosité chez les éleveurs de la région.

Après le deuxième Concours, tenu à Angers en 1914, M. Sagnier donna ainsi son appréciation :

« Proclamons, sans tarder, que ce fut un triomphe pour la Société, comme pour la tâche qu'elle a entreprise et qu'elle poursuit activement. »

Il paraît acquis désormais que ses dirigeants trouveront leur récompense dans la constitution définitive d'une nouvelle race assise sur des bases solides. »

Mais les réquisitions, pendant la guerre, avaient enlevé la plus grande partie des meilleurs animaux.

Heureusement les Officiers agricoles donnèrent à la Société des Eleveurs de la race Maine-Anjou les moyens matériels de multiplier les visites d'étables, en vue de l'inscription des animaux améliorés, et d'encourager les meilleurs éleveurs dans les concours locaux et de l'Etat.

En 1923, à l'occasion du Concours général agricole de Paris, M. Roland, inspecteur général de l'Agriculture, obtint de son Administration que l'ancienne appellation « Race Durham-Mancheux » soit transformée en celle plus rationnelle de « Race Maine-Anjou ». Cette race, en effet, n'est-elle pas pratiquement fixée ?

Depuis, le Concours spécial, qui, chaque année, se tient dans un des départements de l'aire géographique, réunit un lot important de ses produits sélectionnés (de 200 à 300). Les mensurations qui sont faites à chaque Concours spécial constatent les améliorations réalisées dans la conformation des animaux. Ces manifestations locales attirent un grand nombre d'éleveurs et sont l'occasion d'échanges nombreux à des prix souvent très élevés.

La qualité et le nombre des animaux présentés au Concours général de Paris n'ont cessé de prospérer ; la race Maine-Anjou y est maintenant classée parmi les meilleures grandes races.

Le 4 juin 1925, suivant décision prise, à l'unanimité, par le Comité supérieur des Livres généalogiques, la race bovine Maine-Anjou fut inscrite sur le registre Catalogue officiel des races françaises.

Standard de la Race

Tête : Courte, front large, joues fortes, muque claire ; cornage moyen arqué en avant et clair.

Cou : Epais, bref, gorge réduite. Corps : Ample et long ; poitrine large et profonde ; épaules longues, pas trop proéminentes, bien musclées, compactes, larges au sommet ; passage des sangles aisé et profond ; dessus droit ; côtes relevées ; rein très large, épais et court ; hanches développées, peu saillantes ; grande longueur de croupe, ligne de dessous à peu près parallèle à celle du dos et se prolongeant jusqu'en bas de la culotte ; cuisses épaisses et descendues ; queue grosse, bien attachée.

Membres : Avant-bras puissants, jarrets lents, membres bien proportionnés.

Peau : Souple, poil fourré. Couleur : Rouge, rouge et blanc, ou rouan. La robe noire ou marquée de noir est exclue, ainsi que la robe entièrement blanche. De préférence il est conseillé de se rapprocher du rouge.

Les caractères laitiers et beurriers doivent être bien marqués ; mamelles très développées avec peau souple et onctueuse, bien irriguées, trayons bien placés et régulièrement écartés.

A. DELHOMMEAU, Secrétaire général de la Société des Eleveurs de la Race Maine-Anjou.

(A suivre).

Pour bien griller les Marrons

Il faut utiliser une grande marmite en fonte qui repose sur un trépied soutenant un foyer. Remplissez la marmite au tiers de sa contenance de petits cailloux ronds de la grosseur d'une petite noisette. Lorsque ces cailloux sont bien chauffés, jetez dessus les marrons et remuez jusqu'à la cuisson parfaite des marrons. Retirez alors ceux-ci à l'aide d'une passoire à trous d'un diamètre tel que seuls les cailloux puissent passer.

Les marrons sont ainsi rôtis par contact avec les cailloux, et bien uniformément. On peut aussi remplacer la marmite par une poêle et les cailloux par du sable.

Comment maintenir la vigueur des Taureaux pour la monte

Lors de l'achat d'un jeune taureau, il faut prendre en considération, en dehors du modèle et des performances des ascendants, la condition de l'animal. Des individus trop poussés à la graisse, trop nourris et lymphatiques, n'ont qu'une valeur réduite pour l'élevage. D'autre part, il ne faut pas tomber dans l'erreur contraire de refuser par principe des animaux bien nourris, autrement on éliminerait justement les individus qui utilisent le mieux leur fourrage.

On ne doit pas, en général, utiliser un taureau pour la monte avant qu'il ait 14 mois accomplis et aussi dans les mois suivants, on doit ménager le jeune taureau. On ne devrait jamais, comme cela se fait malheureusement encore trop souvent, leur faire saillir à cet âge même trois vaches par jour.

Un jeune taureau acquis en bon état d'alimentation doit être bien nourri aussi par son nouveau propriétaire. Pour faciliter à ce dernier sa tâche, les groupements d'élevage bien dirigés donnent à son nouvel acquéreur des indications détaillées sur les rations que le taureau a reçues chez son éleveur.

Dans certaines autres organisations, les taureaux ne peuvent être mis en vente qu'après avoir passé plusieurs mois au pâturage, et il est interdit de leur donner dans cette période de lait entier ou écrémé, des bouillies de graines de lin ou n'importe quels autres barbotages.

Dans les premiers mois, l'acquéreur d'un jeune taureau doit le nourrir comme il a été nourri par son éleveur, et il ne doit modifier les rations que par échelons progressifs.

Pour les taureaux de deux ans, l'avoine concassée représente, en principe, le meilleur aliment complémentaire, on peut y ajouter quelques plantes sarclées, en guise de salade. La ration d'avoine concassée à donner dépend de la qualité du foin que l'animal reçoit. La ration moyenne recommandée est de 4 kil. d'avoine concassée pour des taureaux de 24 à 30 mois, et ensuite de 3 kilos. Ces rations suffisent pour alimenter un taureau en bonne condition de monte. Des animaux qui utilisent particulièrement bien leur fourrage et qui n'ont pas trop de saillies à effectuer peuvent se contenter de 2 à 2 kil. 5 d'avoine concassée.

Tout animal d'élevage, et en parti-

culier les mâles, doit avoir eu beaucoup d'exercice depuis son jeune âge. On ne doit donc pas attacher les jeunes animaux, mais les placer dans une étable où ils peuvent bouger. On prendra soin seulement qu'ils ne soient pas placés sur du fumier ou sur toute autre surface molle.

Si on veut que l'animal ait des onglons durs, il doit être placé sur une surface dure. Pour cela, l'étable devrait être nettoyée tous les deux jours.

Il ne faut jamais oublier que les onglons bien soignés sont une condition indispensable si l'on veut que l'animal puisse se mouvoir sans difficulté et, en particulier pour un taureau, si l'on veut pouvoir l'utiliser longtemps pour la monte.

Si, pour une raison ou une autre, il est impossible de tenir le jeune animal dans une étable où il puisse se mouvoir librement, il faut lui donner au moins une heure d'exercice par jour. Cet exercice peut être représenté par un léger travail ; si l'on demande plus de travail, il faudra augmenter les rations en proportion.

Au pâturage, il peut être recommandé d'attacher les taureaux à une longue chaîne, à condition qu'ils aient bon caractère. Autrement ce procédé n'est pas recommandable, car les mouches et les irritations de tout genre ne feraient qu'accentuer les défauts du tempérament.

Un jeune taureau est très sensible à un bon traitement et à des soins dévoués, tandis que des mauvais traitements ou des traitements irréguliers peuvent causer des colères fatales.

En traitant un taureau d'une façon rationnelle, il est possible, si les qualités de reproducteurs le justifient, de l'utiliser jusqu'à l'âge de 12 ans et même au-delà.

Pommes de Terre de Semence

Nous enregistrons dès maintenant les commandes de nos adhérents en pommes de terre de semence : soit en semences sélectionnées et officiellement contrôlées, provenant des Syndicats de sélection, soit en semences ordinaires, bonnes variétés courantes, livrées en sacs plombés. Prévoyez vos besoins avant les gélées.

Malgré les décrets et les mises en garde, maintes fois répétées dans nos journaux agricoles, nous apprenons que les escrocs à la vente aux plants de pommes de terre, sont de nouveau en campagne et font de nouvelles dupes. Ne signez jamais de traites en blanc. Dans votre intérêt, consultez-nous avant de signer un marché.

La Défense du Lait

L'Union Centrale des Producteurs de lait de Nantes avise tous les Producteurs d'une note parue dans les journaux de la région, mercredi 16 octobre dernier et émanant de l'Administration municipale pour protester contre le prix du litre de lait porté à 1 franc à la vente en ville.

Elle y répond :

« L'Administration municipale doit se souvenir que l'année dernière, à la même époque, le prix du litre de lait était de 1 fr. 20. »

Elle doit, si elle veut avoir bonne mémoire, se rappeler le prix de revient du lait de ses anciennes fermes. De plus, lorsqu'elle aura réussi, ou fait accepter, en ce qui la concerne, les mêmes sacrifices que ceux de l'agriculteur (depuis déjà belle lurette), elle aura droit de parler « à égalité » sur ce chapitre.

D'ici longtemps encore, elle n'aura aucun pouvoir pour diminuer le prix de revient du lait de nos vaches, dont la nourriture ne tombe pas dans les râteliers, aussi facilement, aussi gracieusement et à la même cadence que les billets de banque ou impôts fructueux dans les siens, sur simple décision de sa part. Ne sait-elle pas qu'appauvrir la campagne, c'est appauvrir la ville voisine, mévente au magasin, chômage et misère pour l'ouvrier, procédé antiéconomique.

Pour terminer, l'Union Centrale des Producteurs de lait fait confiance aux consommateurs, qui, dans la généralité, n'ignorent aucunement la crise aiguë qui frappe particulièrement la culture ; elle s'efforcera de faire produire et servir toujours meilleur cet aliment complet de première nécessité : le lait, que certains Messieurs de l'Administration municipale voudraient probablement arriver à pouvoir dispenser gracieusement mais cependant aux dépens des autres.

Pour les producteurs de lait, R. DE LA BRETONNIÈRE.

Mastic à greffer

Voici une recette d'un mastic peu coûteux pour couvrir les plaies des arbres fruitiers :

Pois noirs..... 3 kil.
Pois blancs..... 2 kil.
Cire jaune..... 0 kil. 250

Chauffer dans un chaudron et en plein air sur un feu doux. Agiter avec un bâton. La fusion obtenue, ajouter 0 kil. 500 d'ocre jaune. Verser la solution bouillante dans des pots garnis de papier, ou dans l'eau. Si on utilise le mastic chaud, veiller à ce que la température ne soit pas trop élevée pour éviter de brûler le bois ou les écorces.

TOUT BON SYNDICAT DOIT PRÉSENTER AU MOINS UN NOUVEAU ADHÉRENT AU SYNDICAT.

L'Humus n'est fourni que par le Fumier

FUMIER DE FERME OU GADOUE ?

La gadoue n'est pas d'un usage récent, elle a fait ses preuves.

En 1780, voilà ce que disait le sieur Leger, agronome, dans son étude d'économie rurale, dénommée « La nouvelle Maison rustique » :

« Les boues ou terreaux des rues, les balayures des places où l'on tient des foires et marchés, étant déposés deux ans à l'air doivent être considérés comme le plus excellent engrais dans tous les terrains, et qui conviennent le mieux à toutes sortes de plantes, même aux orangers. »

Ce qui était vrai en 1780 l'est toujours en 1935.

Les gadoues, encore appelées « boues » ou « fumier de ville », sont un mélange hétérogène de détritus extrêmement variés : déchets, balayures des rues, des marchés, etc., etc. Fraîches, on les appelle « gadoues vertes », consommées « gadoues noires ». Elles forment un engrais complet, c'est-à-dire qu'elles renferment, comme le fumier, de l'azote, de l'acide phosphorique, de la potasse, de la chaux.

L'analyse chimique des gadoues a révélé en outre que leur teneur en ces éléments était sensiblement la même que dans le fumier. Elles ont donc une valeur fertilisante sensiblement égale à celui-ci.

Il est évident, à fortiori, que les « gadoues noires », provenant de la transformation des gadoues vertes conservées en tas pendant un certain temps, seront plus riches, plus homogènes et par conséquent à préférer dans la fumure des terres. En outre, dans ces gadoues, beaucoup de matières étrangères ou difficiles à se décomposer : papiers, chiffons, etc., etc., aurent disparus, ce qui simplifiera le triage et facilitera l'épandage, et de plus elles ne dégageront pas cette odeur qu'elles ont à certains moments, et elles n'attireront pas les mouches.

Nous trouvons dans les gadoues une quantité d'éléments fertilisants variés, à l'encontre du fumier, qui n'apporte jamais que les mêmes principes.

L'azote est fourni par toutes les matières animales et végétales qu'elles renferment et qui se décomposent.

L'acide phosphorique se trouve aux mêmes sources en outre dans le phosphate de chaux des os et les arêtes de poissons.

La potasse se rencontre surtout dans les cendres.

PLAZUR
LES 2 LITRES Huile pour autos
VENDUE BIDON PERDU P. 250

En résumé, nous pouvons dire ceci :

1° La gadoue est un engrais complet d'une valeur fertilisante égale à celle du bon fumier de ferme.

2° Une même fumure faite avec de la gadoue coûtera deux fois moins cher qu'avec le fumier.

3° La gadoue fournit au sol des éléments fertilisants importants qui se trouvent pas ou peu dans le fumier : chaux, magnésie, etc., etc.

4° Fraîche, elle peut être une source intéressante de chaleur, pour la confection des couches.

5° En partie décomposée sous formes de « gadoues noires », elle est plus riche, plus homogène, plus facile à employer et dépourvue de ses mauvaises odeurs.

C'est donc, à tous points de vue, un engrais intéressant dont nous conseillons vivement l'emploi à nos adhérents.

R. FAIVRE.

le cheval

Les Propriétaires et Eleveurs de Chevaux de Selle émettent des Vœux

Le Comité de l'Association des Propriétaires et Eleveurs de Chevaux de selle français s'est réuni sous la présidence du comte Jacques de Vienne, pour examiner et discuter les vœux qui lui ont été soumis par les membres de cette Association.

Les vœux qui ont été retenus et seront appuyés auprès des autorités compétentes concernent notamment :

— les avantages à accorder aux chevaux de selle sur certains parcs et dans un certain nombre de courses ;

— les avantages à accorder aux poids lourds dans les épreuves d'extériorité ;

— les conditions auxquelles doivent être soumises les juments recevant des primes comme poulinières.

Etant données les difficultés de l'heure actuelle, le Comité a décidé d'autre part, à l'unanimité, d'adresser au ministre de l'Agriculture le vœu suivant :

Considérant :

— que l'élevage du cheval de selle, qui a nécessité de longs efforts et donné toute satisfaction, constitue en même temps l'une des richesses naturelles et agricoles de certaines régions ;

— que cet élevage, ainsi que l'a dit M. le Ministre de la Guerre, est l'un des éléments indispensables de la Défense nationale ;

— qu'il subit néanmoins une crise inquiétante et risque de ne pas suffire d'ici peu aux besoins de l'Armée ;

— que l'action, l'aide et la surveillance de l'Administration des Haras sont plus que jamais nécessaires dans tous les domaines où il a pris utilement naissance ;

— Emet instamment les vœux :

— que le gouvernement prenne toutes mesures pour assurer le maintien de cet élevage ;

— que les économies à réaliser, actuellement dans le domaine de l'Administration des Haras n'entraînent la suppression d'aucun établissement travaillant dans l'intérêt de cet élevage ;

— qu'aucune décision ne soit prise à ce sujet sans avoir consulté la Commission Supérieure du Cheval de Selle, la Commission mixte des Haras et des Remontes et le Conseil Supérieur des Haras.

Il faut diminuer les charges fiscales qui pèsent sur le Vin et sur l'Alcool

Sur l'initiative des délégués de la C. G. V. C. O., M. Linyer, sénateur, de la Loire-Inférieure, président du groupe sénatorial de défense des vignerons du Centre et de l'Ouest, a fait voter, le 12 septembre 1935, la motion suivante qui a été adoptée à l'unanimité par la Commission interministérielle de la viticulture :

« La Commission interministérielle de la viticulture, »

« Considérant que la majoration des droits de circulation instituée par le décret du 30 juillet 1935 aggrave encore les charges qui interviennent entre le prix à la production et le prix de vente à la consommation. »

« Considérant que la part purement fiscale du droit de circulation — 20 francs par hecto — est hors de proportion avec la valeur du produit taxé, »

« Considérant que la fiscalité qui pèse sur le vin et l'alcool est en contradiction avec la politique de déflation qu'entend suivre le Gouvernement, »

« Considérant enfin que les droits excessifs constituent un véritable encouragement à la fraude, »

« Réclame une diminution importante des droits fiscaux de circulation qui pèsent sur le vin et des charges fiscales sur l'alcool. »

Conseils aux Cultivateurs de Pommes de Terre

Nous ne saurions trop encourager les agriculteurs à cultiver les variétés de pommes de terre qui sont le plus demandées par le commerce.

Cette année surtout, le commerce achète de préférence les variétés à peau lisse, et à chair jaune, ceci en raison de la facilité que ces pommes de terre donnent pour l'épluchage à la machine. Or, comme toutes les maisons qui consomment de grandes quantités de pommes de terre (Hôpitaux, Cliniques, restaurants, voir même la troupe) ont des éplucheuses mécaniques, il s'ensuit que les variétés qui donnent le moins de pertes à l'épluchage sont très demandées et à des prix plus élevés.

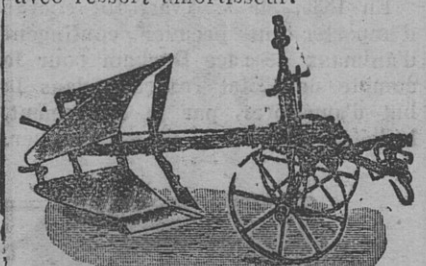
C'est ainsi que la ronde jaune ordinaire, qui a les yeux trop profonds, ne vaut en culture que 180 à 200 fr. la tonne, tandis que l'Esterling vaut 230 à 240 fr., l'Idéal 250, et la Saucisse rouge 260 fr.

Par ces temps de crise c'est très appréciable et les cultivateurs intéressés feront bien de s'orienter vers la culture de ces dernières variétés.

Machines Agricoles

Charrues-Brabants

Brabant muni des derniers perfectionnements, entièrement garanti. Etrier très large et à triangle indéformable. Avant-train renforcé. Roues carrossées à moyeu patent, avec demi-essieux extensibles. Blocage de la vis de terrage par plateau à quatre crans. Age en acier martelé. Cap en acier découpé et embouti, sans soudure. Tirage par l'arrière avec ressort amortisseur.



Nombres	Poids approximatifs	Prix
00	102 kilos	635 fr.
00R	110 »	675 »
0R	124 »	740 »
1R	140 »	820 »
2	150 »	855 »
2R	165 »	920 »
3R	185 »	1.000 »

Pour brabants avec rasettes, supplément de poids de 7 à 10 kilos, facturé à 5 fr. 65 le kilo.

Train spécial à une roue : 80 fr. Ces prix s'entendent départ. REMISE A NOS ADHÉRENTS.

Ne pas manquer d'indiquer le genre de versoirs désiré : hélicoïdaux ou cylindriques (queue de pie).

Tous autres modèles charrues sur demande.

Herses articulées en Z

Herses à 3 flèches par compartiment

Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage chaînes centrales d'articulation.

Dents de : 13"	15"	17"
2 comp., 30 dents.	44 k.	60 k.
3 comp., 45 dents.	68 k.	92 k.
4 comp., 60 dents.	92 k.	124 k.

Prix du kilo : 2 fr. 50, départ usine. Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiment.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs réversibles ordinaires, dents plates ou étagées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULIER, dents intérieures, sur 3 traverses :

Avec avant-train à vis à 1 roue :	Largueur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0"90	345 fr.	360 fr.
7	0"90	360 »	380 »
9	1"30	435 »	450 »
11	1"60	495 »	515 »

Avec avant-train à vis à 2 roues :	Largueur	1 levier	2 leviers
5 dents.....	0"90	370 fr.	390 fr.
7	0"90	390 »	410 »
9	1"30	460 »	480 »
11	1"60	525 »	545 »

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

Distributeurs d'Engrais

Modèle courant. Bonne construction. Garantie trois ans.

Largueur d'épandage	1"50...	2.050 fr.
—	1"75...	2.100 fr.
—	2"...	2.150 fr.

Supplément pour carters à bain d'huile des deux côtés : 100 francs.

Nouveau fond mouvant avec étoiles à six branches. Majoration 150 francs.

Prix franco gares grands réseaux. Remise à nos adhérents.

Distributeur « L'Armorican » combiné avec semoir à la volée, toutes graines pour deux sillons. Largeur 1"50 : 2.000 fr. Largeur 2" : 2.200 fr.

Le même, sans semoir, pour l'engrais seul, réduction de 400 francs sur prix ci-dessus.

Remise à nos adhérents. Distributeurs d'engrais pour vignes sur demande.

Herses à Chainons pour prairies

Pour démailler les prairies, étendre les engrais, aérer le sol, enterrer les graines, sarcler les blés, etc., etc. Ces herses, entièrement EN ACIER, sont énergiques et d'une solidité à toute épreuve. Linéarité des dents, qui est de 70 cm d'un côté et 45 cm de l'autre, permet de travailler avec plus ou moins d'énergie. La barre arrière maintient bien les dents contre la terre. Après usure, elles sont remplaçables en desserrant un seul boulon.

Modèles renforcés à quatre rangs de chainons :

Largueur de travail	Nombre de chainons	Poids	Prix
1"30	18	70 kilos	350 fr.
1"60	22	85 »	425 »
1"90	26	99 »	495 »
2"20	30	113 »	565 »

Prix départ. Forte remise à nos adhérents. Autres modèles, plus forts ou plus légers, sur demande.

Herses Eמושées, avec dents EN FONTE trempée, à double effet, depuis 300 fr. Nous consulter,

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étagées :

Nombre de dents	Largueur de travail	Poids	Prix avec mancherons sans roue
5	0.60	52 kil.	200 fr.
7	0.70	61 —	235 »
9	0.90	69 —	270 »
10	1.00	74 —	292 »
11	1.10	80 —	310 »
12	1.20	82 —	337 »

Majoration pour 1 roue : 12 fr. — 3 roues : 35 fr.

Prix départ. Remise aux adhérents et bonification de transport.

Broyeurs de Pommes de Terre

Indispensable dans toutes fermes. Bâti bois : grille 32"x18"..... 95 fr. Bâti fonte : grille 36"x18"..... 120 »

Sur demande, avec volant, majoration de 20 francs. Broyeurs sans pieds, réduction de 10 francs.

Prix départ usine et remise aux adhérents.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaises en fer, moyeux fonte et rayons fer plat. Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décrotoir et d'un siège.

Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.

Largueur de travail Diam 0"50 0"55 0"60 0"65

1"40 285 k. 1"60 305 k. 315 k. 360 k. 385 k.

1"80 320 k. 33

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 14 Octobre 1935

ANIMAUX	Arrivés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.963	3.850	5 70	4 90	3 80	6 20	3 42	2 71	1 90	3 85
Vaches.....	3.472	3.366	5 60	4 50	3 40	6 70	3 36	2 47	1 70	4 28
Taureaux.....	435	415	4 20	4 20	3 80	5 10	2 75	2 30	1 90	3 15
Veaux.....	1.720	1.605	8 90	7 67	6 60	10...	5 35	4 27	3 63	6...
Moutons.....	14.158	13.500	14 10	10...	8 10	15...	7 15	4 70	3 55	7 50
Porcs.....	2.018	2.018	6 42	5 86	4 42	6 86	4 52	4 10	3 40	4 80

Du Jeudi 17 Octobre 1935

ANIMAUX	Arrivés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.467	1.354	5 50	4 70	3 60	6 03	3 30	2 58	1 80	3 75
Vaches.....	920	830	5 30	4 30	3 20	6 50	3 18	2 35	1 60	4 15
Taureaux.....	220	209	4 50	4 10	3 70	5 00	2 70	2 25	1 85	3 40
Veaux.....	1.658	1.540	9 30	7 90	6 90	10 30	5 58	4 50	3 80	6 48
Moutons.....	6.640	6.300	14 10	10...	8 10	15 00	7 05	4 70	3 55	7 50
Porcs.....	1.020	1.020	6 72	6 00	4 58	7 00	4 70	4 20	3 20	4 90

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 6.860. — Maine-et-Loire, 165; Sarthe, 520; Mayenne, 610; Loire-Inférieure, 160; Indre-et-Loire, 25; Deux-Sèvres, 140; Vendée, 180.

VEAUX : 1.720. — Maine-et-Loire, 165; Sarthe, 310; Mayenne, 20; Indre-et-Loire, 30.

MOUTONS : 14.158. — Maine-et-Loire, 67; Sarthe, 130; Mayenne, 108; Vienne, 170; Afrique, 1.130.

PORCS : 2.018. — Maine-et-Loire, 210; Sarthe, 290; Mayenne, 75; Loire-Inférieure, 110; Indre-et-Loire, 50; Deux-Sèvres, 105.

La destruction de l'Oseille sauvage

Très envahissante, cette plante nuit à la végétation; vous devez intervenir rapidement pour en débarrasser vos cultures, car, tenace, elle repousse avec vigueur.

L'oseille sauvage se rencontre abondamment dans les cultures et les prairies. Distinguez deux variétés d'oseille, la grande et la petite rouge. La grande est la plus dangereuse, c'est une plante vigoureuse avec de grosses racines pivotantes qui s'enfoncent profondément dans le sol; cette profondeur peut, à l'automne, assurer M. Verchère, 50 centimètres. Assurez-vous que les racines sont coupées, la plante repousse avec plus de vigueur.

On se figure souvent que l'oseille indique un sol acide qui manque de calcaire et qu'un amendement suffit pour faire disparaître cette végétation parasite; il n'en est rien, pour la grande oseille du moins. Cette plante aime les terrains riches contenant beaucoup d'humus et, par ailleurs, elle ne craint nullement, pas plus qu'elle n'utilise les chauges que vous pouvez effectuer, car elle se plaît également dans les terrains calcaires.

La plante se multiplie par ses graines qui sont largement répandues sur le sol en juin et juillet. Mais étant donnée la puissance de ses racines et leur largeur, des débris de celles-ci font boursier et donnent de nouveaux plants quand vous ne les détruisez pas entièrement. Pour procéder efficacement à la destruction de cette plante, il faut la détruire complètement par de très profonds binages ou plutôt par un labourage suivi d'un hersage. Cette dernière opération est indispensable si vous laissez sur le terrain des fragments de racines; en effet, celles-ci repoussent de nouveau très rapidement. Ramassez donc les racines, placez-les dans un tonneau pour les brûler loin du champ.

Mais vous ne pouvez employer ce moyen radical dans une prairie ou un champ en pleine culture. Or, si vous coupez superficiellement l'oseille, les racines continuent leur travail et bientôt de nouvelles feuilles apparaissent. Vous n'avez plus qu'une ressource : couper imprévisiblement ces nouvelles feuilles. Surveillez donc votre plantation. Ainsi la racine s'épuise, elle a besoin de feuilles pour vivre et refaire ses réserves nutritives. Mais pour que cette méthode soit réellement opérante, vous devez couper les feuilles aussitôt qu'elles paraissent pour ne pas laisser la racine reprendre des forces.

En général, dit M. Verchère, quatre binages suffisent pour tuer la plante s'ils sont faits à temps. Après la récolte on fait scarifier terminant l'opération en enlevant toutes les petites racines qui pouvaient demeurer.

La petite oseille rouge est beaucoup plus facile à faire disparaître. Elle présente des feuilles plus petites et surtout des racines de petite taille qui ne s'enfoncent que légèrement dans le sol. Vous pourriez donc la détruire facilement par des binages, mais vous avez à votre disposition un moyen radical beaucoup plus simple. La petite oseille aime les sols pauvres en calcaire, acides, faites donc un important chaulage dans votre champ : vous améliorerez votre terrain et vous tuez les oseilles rouges.

DUNOIS.

La destruction du Chiendent

Les organes du chiendent. — Les moyens mécaniques de destruction. — Les moyens chimiques.

Le chiendent est une graminée vivace, de coloration vert glauque, qui envahit les vignobles, portant ainsi un grand préjudice à la culture de la vigne. Il possède des tiges aériennes émis par un rhizome rampant, qui donne naissance à des rameaux souterrains. Ces derniers émettent, à la seconde année, des tiges aériennes et fertiles. Grâce aux rameaux souterrains, cette plante adventice se perpétue dans le sol et est très difficile à détruire. Elle se reproduit par graines, par taillage, par stolons et par boutures. On a souvent deux générations dans l'année.

Lorsqu'on se contente d'exterminer les chauges habituelles, les instruments de culture coupent les tiges souterraines, mais chaque nouveau muni d'un œil constitue une bouture et donne naissance à une nouvelle plante.

Cette plante se montre particulièrement envahissante dans les terres fraîches, légères et bien ameublies. Pour la détruire mécaniquement, il faut profiter de la grande action destructrice que possède le soleil. Pour cela, au printemps et à l'automne, on travaille la couche arable en tous sens et on ramène les différents organes du chiendent à la surface pour les faire sécher par les rayons solaires. Dès qu'ils sont secs, on les assemble en tas et on les fait brûler. Il faut faire de fréquentes façons à la houe pendant les mois de mai et de juin, à un profond d'environ 5 centimètres. Les rhizomes souterrains qui sont coupés à chaque binage s'épuisent en émettant chaque fois de nouvelles pousses, et finissent par mourir. Le matériel agricole très perfectionné que l'on possède maintenant permet d'exercer une destruction très efficace quand les binages sont suffisamment répétés. On les renouvelle en septembre, de suite après les vendanges.

Au lieu de les brûler, on peut utiliser les organes de chiendent dans la fabrication des composts qui donnent de si bons résultats pour la fumure de la vigne. Dans ce cas, on met le chiendent entre deux couches de chaux, mais on ne doit pas le faire avant de l'avoir fait sécher pendant plusieurs années afin d'être bien assuré qu'il ne possède plus aucun bouton capable de germer.

On a essayé divers produits chimiques pour détruire le chiendent dans le sol, mais on n'a pas obtenu de résultats très satisfaisants, parce qu'on se trouve en présence de deux inconvénients : les propriétés corrosives du produit sont insuffisantes et le traitement ne sert à rien; elles sont trop violentes et portent alors préjudice à la vigne.

La sylvinite à la dose de 1.200 kilos à l'hectare, le crud ammoniac à la dose de 3.000 kilos, le sulfate de fer, le sulfate de cuivre, n'ont pas été suffisamment efficaces. L'acide sulfurique donne de bons résultats, à des doses massives, mais il ne peut être utilisé dans les vignes plantées et en végétation; il faut se borner à l'employer dans les terres que l'on prépare pour une plantation. Le sulfocarbonate de potassium peut donner de bons résultats mais son utilisation revient à un prix beaucoup trop élevé.

Raymond BRUNET.

LE COIN DU VIGNERON

Accidents de Fermentation Soutirages

Le vigneron a pris consciencieusement la densité de toutes ses barriques, et malgré les précautions dont nous avons déjà parlé son moût refuse de fermenter, ou bien, la fermentation bien partie, se ralentit et s'arrête même, avant que tout le sucre ait disparu. Que faire en pareil cas ?

Le premier conseil à retenir c'est qu'il faut intervenir de suite, faire vite, car chaque journée perdue diminuera les chances de succès des moyens que nous allons indiquer, et ce qui aurait été très simple au début deviendra très compliqué. Ainsi, le négligent qui a laissé des courants d'air s'établir dans son cellier au moment des premiers jours froids, alors que le contrôle régulier des densités montre un ralentissement très net des fermentations, se verra obligé de dépenser du chauffage, ou de faire un pied de cuve actif, opération souvent coûteuse et délicate. Aussi pour éviter des complications et dans l'intérêt de la qualité, il est bon d'opérer de suite.

En général, dans notre région, deux causes peuvent empêcher le départ de la fermentation : 1^{re} une dose trop forte d'acide sulfureux au débouchage; 2^e l'apparition précoce des premiers froids.

1^{re} Le moût ne veut pas rentrer en fermentation par suite d'une dose trop forte d'acide sulfureux. Ce premier cas se produit dans les années où la vendange pourrie a besoin d'être assainie par l'acide sulfureux; on peut, par inadvertance, en mettre une trop grande quantité, ce qui est un accident assez rare. Il est bon, dans ce cas, de faire un dosage rapide de l'acide sulfureux libre pour voir si le mal est important ou non.

a) Si le dosage n'indique pas plus de 60 à 70 milligr. d'acide sulfureux par litre, la fermentation doit finir par partir naturellement, si d'autres complications ne viennent pas s'ajouter. On peut toujours, pour hâter le départ, verser 40 à 50 litres de moût qui fermentent dans le moût réfractaire.

b) Si la quantité d'acide sulfureux dépasse 80 à 100 milligr. par litre, il faudra ajouter au contraire le moût muté dans les barriques qui fermentent, après avoir fait préalablement dans celles-ci un vide de moitié. On grossira cette moitié avec beaucoup de précautions, par exemple en additionnant 30 ou 40 litres par vingt-quatre heures; et même en espaçant plus si la fermentation se ralentit trop.

c) Lorsque tout le moût d'un cellier est muté par accident, il faut constituer artificiellement un « levain actif » (à moins que l'on puisse se procurer dans le voisinage). On procédera de la façon suivante : dix à vingt litres de moût sont chauffés jusqu'à ce que le volume soit réduit de moitié. On ajoute de l'eau pour ramener au volume initial; on laisse refroidir. Par addition de 1/2 à 1 litre de moût réfractaire non chauffé on arrivera ainsi à semencier ce milieu privé artificiellement d'acide sulfureux. Dans un endroit chaud ce mélange ne tardera pas à entrer en fermentation. On pourra, si c'est possible, y incorporer quelques litres que l'on se procurera dans un bon cru. Ou bien on introduira dans le moût des levures sélectionnées du commerce. Il ne restera plus qu'à grossir le pied de cuve comme il a été dit plus haut, en procédant avec d'autant plus de précautions que le moût recalcitrant renferme plus d'acide sulfureux.

2^e Le moût fermentait mais la fermentation se ralentit bientôt et s'arrête, ou bien le moût, qui n'a pourtant pas été sulfaté, refuse de fermenter. Cet accident peut être dû à plusieurs causes, mais la plus fréquente est assurément l'apparition précoce du froid. Dans les années à vendanges tardives, il arrive souvent que les premières gelées sont là avant que le vin ait commencé de fermenter. La précaution qui s'impose dans ce cas c'est de bien fermer les issues du cellier (si possible avant même que la fermentation soit complètement arrêtée), puis, si besoin est, de chauffer le cellier afin d'obtenir une température d'au moins 15°. Il faudra même dépasser cette température dans les années où le moût est très riche en sucre. Mais le chauffage du cellier nécessite une installation que beaucoup n'ont pas et c'est aussi une opération coûteuse. C'est pourquoi, si l'accident se limite à une ou deux barriques on pourra les transporter dans une pièce chaude (la cuisine par exemple). Si l'installation du chauffage n'existe pas ou ne peut se faire, on pourra remettre en train tout le cellier en transportant les barriques à tour de rôle dans la pièce chauffée. On contrôlera la température au moyen d'un thermomètre plongé de temps en temps dans le moût lui-même. Au moment où il aura repris une température de 18 à 20° on le soutirera avec ses lies au large contact de l'air. Cette opération favorisera la reprise d'activité des levures. Si le moût tarde à reprendre sa fermentation on utilisera un pied de cuve actif et la méthode du grossissement progressif comme précédemment.

Phosphatage. — On conseille souvent au viticulteur l'addition de phosphate d'ammoniaque, même dès la vendange. Cette opération peut être intéressante pour les vendanges fortement pourries par exemple. On pourra également ajouter du phosphate d'ammoniaque dans tous les cas où les moyens précédents n'auraient pas donné de résultats satisfaisants. La dose à employer est de 30 à 50 gr. par hecto.

Ce produit est un aliment pour la levure par son acide phosphorique et par son ammoniac. Ces éléments, la levure les trouve en général dans le moût, mais on a remarqué que certaines années le moût était très pauvre en azote ammoniacal, en particulier dans les années de grand développement du « Botrytis cinerea » (pourriture grise et pourriture noble) qui doit absorber cet azote pour son propre développement, on le transforme en forme moins assimilable. De toutes façons le phosphate d'ammoniaque aide à la multiplication des levures. Mais il a un gros inconvénient, c'est de faciliter la casse blanche phosphato-ferrugineuse. C'est pourquoi nous ne le conseillons qu'en dernier lieu, après l'échec de tous les autres moyens.

Soutirages. — La levure ayant fait disparaître la plus grande partie du sucre, la fermentation se calme et s'arrête. Il est essentiel à ce moment de s'occuper activement du vin, afin de le corriger et de l'éduquer jusqu'à sa mise en bouteilles. Il faut profiter de cette période car une fois en verre le vin se fera tout seul. Le vigneron n'aura pour ainsi dire plus d'autorité sur lui et il restera mal élevé si l'on n'y a pris garde. En général, dans notre région on procédera à un soutirage au moins avant le collage, puis deux soutirages après la clarification. Ces soutirages sont absolument un minimum, car il est bon de mettre souvent le vin à l'air, avant de l'enfermer définitivement. Cela lui permettra de développer ses qualités et aussi, si l'on a eu un accident comme la casse blanche ou la casse brune, on pourra prendre les mesures nécessaires. Autrefois on faisait dans le pays du Muscadet un seul soutirage en mars. Cette méthode avait l'avantage, dans les vins qui n'étaient pas du Muscadet pur, de favoriser la fermentation malo-lactique qui diminuait l'acidité parfois trop forte produite par le gros-plant. Maintenant on vendange séparément ces deux cépages et on a d'autres moyens de désacidifier. Il n'y a plus guère intérêt à conserver cette pratique, qui présente de nombreux dangers.

Il faut séparer aussitôt que possible le vin de ses grosses lies, qui sont un foyer de contamination et de mauvais goûts. Enfin le contact prolongé avec les lies rend plus compliqué le travail de la clarification, et actuellement le commerce apprécie beaucoup les vins clairs; une clarification rapide rend plus tôt le vin marchand.

Il y a quelques années, la plus grande partie du Muscadet était consommée sur place, même souvent en lot à demi-fermenté, et la pratique du soutirage unique se justifiait dans ce cas. Maintenant de plus en plus on exporte dans les autres régions françaises; pour réussir il faut une présentation impeccable et une bonne conservation.

Le moment du soutirage varie suivant les cas; si l'on débouche soigneusement les moûts, on n'aura pas besoin de se presser; le vin se reposera un moment après la fermentation et on évitera un second soutirage avant collage. Si au contraire on n'a pas débouché, il sera prudent de soutirer dès la fin de la fermentation pour éliminer les grosses lies, puis de faire un second soutirage avant la clarification. Soutirer toujours dans des fûts propres, assainis par de la mèche et au large contact de l'air, sauf dans les cas où le vin est atteint de casse brune. On débouche facilement cette maladie en exposant pendant 24 à 48 heures le vin à l'air dans un verre. Il sera toujours prudent de faire cet examen, dans tous les cas, avant le premier soutirage. Si dans le verre le vin se trouble, brunit, change de couleur, il faudra le soutirer en fûts fortement méchés (40 gr. de soufre par barrique environ) et à l'abri de l'air, puis le soutirer de nouveau quelque temps après au large contact de l'air pour tuer l'« oxydase », germe du mal. Mais nous donnerons des explications supplémentaires quand nous parlerons des maladies.

Après la clarification, il faut en général deux soutirages pour être sûr d'avoir bien éliminé les lies de colle. Nous nous étendrons un peu plus sur ce sujet quand nous traiterons de la clarification.

Jean BOSCH, Ingénieur agronome. (Reproduction interdite).

Si vous voulez une ORDONNANCE ELECTRIQUE INDEFINISSABLE garantie malgré la pluie... chez CAILLOCE 10, Rue Crébillon — NANTES Vous aurez un travail soigné et consciencieux aux plus bas prix.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

88. — FUTAILLES en tous genres : demi-muids, tonnelles, barriques, demi-barriques, etc... H. Charon, 36, quai Malakoff, Nantes (près Gare d'Orléans).

96. — On donnerait à moitié VIGNOBLE en excellent état, clientèle assurée. Bon logement, grandes facilités d'arrangement. S'adresser au Syndicat.

106. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnées autorisées par la loi : Seibel blanc 4986. Seibel rouge n° 4643, 5437, 5455, 5487, 8745; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Terrien-Brelet, viticulteur, La Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.).

118. — A vendre, BARRIQUES, DEMI-BARRIQUES neuves, acacia, châtaigner, chêne, faites à la main; TONNES et BARRIQUES d'occasion. Très bon choix. Luzet, tonnelier, Saint-Julien-de-Concelles.

121. — A affermer de suite à prix certain, DEUX PROPRIETES rurales, 10 hectares et 12 hectares, en Charente-Inférieure. La première pourrait être vendue. Pour renseignements, écrire Debonnières, à Etaules (Charente-Inférieure).

125. — A affermer, pour le 1^{er} novembre prochain, région de Vallet, UNE BORDERIE, en terre, près et vignes, contenant en totalité 8 hectares. S'adresser à M. Papin, expert, Vallet (Loire-Inf.).

126. — A vendre pour reboisement ou bordures, PLUSIEURS MILLIERS SUPERBES CHARMES replantés, de deux mètres minimum; par lots, 50 fr. les dix, départ. Prix par quantité. Domaine de Carheil, par Plessé (Loire-Inférieure).

127. — A louer, 1^{er} novembre, TENUE MARAICHIERE, un hectare; locaux d'habitation, dépendances. S'adresser Docteur Aupiais, Le Moulin, Saint-Sébastien (Loire-Inf.).

244. — MENAGE, deux enfants, demande place jardinier-vigneron; femme basse-cour. Prendre adresse au Syndicat.

245. — JEUNE MENAGE, excellentes références, cherche place. Homme, toutes mains; femme, basse-cour. Prendre adresse au Syndicat.

246. — JEUNE MENAGE demande place jardinier ou vigneron; femme basse-cour. S'adresser au Syndicat.

247. — JEUNE MENAGE demande place pour château à la campagne de préférence; le mari jardinier toutes mains, la femme cuisinière ou basse-cour, ayant servi en maison bourgeoise et munie de bon certificat. Prendre adresse au Syndicat.

248. — MENAGE de 25 à 35 ans cherche place en maison bourgeoise, région Nantes, soit pour la culture de la vigne ou de la terre, ou autre travail. S'adresser au Syndicat.

249. — MENAGE avec deux enfants demande place pour faire valoir ferme ou propriété. Libre de suite. S'adresser au Syndicat.

Mélanges d'Engrais

Conservez ce tableau, il vous rendra service.

Vous pouvez mélanger :

Le superphosphate et le sulfate d'ammoniaque;
Le superphosphate et le sulfate de potasse;
Le superphosphate et le plâtre;
Le superphosphate et le nitrate de soude;
Le superphosphate et le nitrate de chaux;
Le nitrate de soude et le chlorure de potassium;
Le nitrate de soude et la sylvinite;
Le nitrate de soude et le sulfate de potasse;
Le sulfate d'ammoniaque et le chlorure de potassium;
Le sulfate d'ammoniaque et la sylvinite;
Le sulfate d'ammoniaque et le sulfate de potasse;
Le nitrate de chaux et le chlorure de potassium;
Le nitrate de chaux et le sulfate de potasse;
Le chlorure de potassium et le sulfate d'ammoniaque;
La sylvinite et le sulfate d'ammoniaque;
La cyanamide et les scories, au moment de l'emploi;
La cyanamide et les phosphates naturels, au moment de l'emploi.

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 66 »
Son mélassé Say..... 65 »
Provende Say, 55 % de mélasse pure..... 54 »
Paille Say (départ Bordeaux)..... 53 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes..... 79 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE
Provende « Sucraff » N° 1... 61 »
ALIMENTATION DES BOEUFs
VACHES ET VEAUX
Optima lait :
cordon vert..... logé 69 »
cordon rouge..... logé 65 »
Optima veaux d'élevage :
cordon vert..... logé 69 »
cordon rouge..... logé 75 »
Optima engraissement :
pour bœufs..... logé 75 »
Farine lactée Optima
pour veaux, le sac de 5 kil... 11 »
Quantité importante, nous consulter.

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %
avoine, 35 % mélassé, logé... 76 »
Aliment « Le Picotin », pour
chevaux de campagne (sucédané, avoine, tourte.) logé... 80 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine, 1.75.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons..... 135 »
Granulé condensé..... 95 »

INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

23, Place de la Bourse (angle Rue de la Fosse) — NANTES

Qu'apprécient les gens de la campagne ?

De tout temps, les gens de la campagne ont péniblement gagné l'argent de la sueur de leur front.

Par contre, lorsqu'ils veulent obtenir les choses indispensables, ils sont obligés de décaisser beaucoup d'argent.

Mieux que tous autres, dans ces conditions, ils apprécient les prix que l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL met volontairement à leur portée parce qu'ils les comparent avec ceux qu'ils payaient précédemment.

Nous rappelons que ces tarifs officiellement pratiqués sont les suivants :

Extraction, la première dent..... 8 fr.
les autres..... 4 fr.
Plombages..... 12 fr.
Dentier, la dent..... 16 fr. 65

Exemple :

Dentier 10 dents, 2 crochets..... 203 fr. 15
Dentier complet, haut et bas..... 499 fr. 50
Les Assurés sociaux sont remboursés 80 % de ces tarifs.

Tous les soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

La cyanamide et la poudre d'os, au moment de l'emploi;
La cyanamide et les sels de potasse, au moment de l'emploi.

Quant au plâtre, on peut le mélanger à n'importe quel engrais, pourvu qu'il soit très sec. Le plâtre cru absorbant moins l'humidité que le plâtre cuit, c'est le plâtre cru qu'il faut prélever.

Ne mélangez jamais :

Le sulfate d'ammoniaque avec la chaux;
Le sulfate d'ammoniaque avec les scories.

Le sulfate d'ammoniaque avec le nitrate de chaux.
La cyanamide avec le superphosphate;
La cyanamide avec le potasse.

Le superphosphate avec les scories.
Le superphosphate avec le nitrate de chaux.

Les phosphates précipités avec le sulfate d'ammoniaque;
Les phosphates finement moulus avec le sulfate d'ammoniaque;

Les phosphates précipités avec les sels ammoniacaux;
Les phosphates finement moulus et le superphosphate;

La chaux et le superphosphate;
La chaux et les phosphates finement moulus.

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remouillage de fèves..... 41 »
Riz Saigon N° 1..... 85 »
Brises de Riz..... manquent
Issues de Riz blanches..... manquent
Farine de Manioc..... 70 »
Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ..... 63 »
Farine Arachide « Armor » qualité courante..... 72 50
qualité extra-blanche..... 77 50
Farine « Kystett »..... 155 »
Farine lactée T. T..... 155 »
Mais pour volailles..... au cours
Tourteau amélioré Chepteline..... 79 »

Aliments mélassés

Mélasse Say..... 66 »
Son mélassé Say..... 65 »
Provende Say, 55 % de mélasse pure..... 54 »
Paille Say (départ Bordeaux)..... 53 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes..... 79 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE
Provende « Sucraff » N° 1... 61 »
ALIMENTATION DES BOEUFs
VACHES ET VEAUX
Optima lait :
cordon vert..... logé 69 »
cordon rouge..... logé 65 »
Optima veaux d'élevage :
cordon vert..... logé 69 »
cordon rouge..... logé 75 »
Optima engraissement :
pour bœufs..... logé 75 »
Farine lactée Optima
pour veaux, le sac de 5 kil... 11 »
Quantité importante, nous consulter.

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %
avoine, 35 % mélassé, logé... 76 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédané, avoine, tourte.) logé... 80 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine, 1.75.

Aliments pour Volailles et Lapins

TANTE GERTRUDE

par le grand écrivain
B. NEULLIES

N'ayant rien à reprocher à son amie, elle était presque honteuse de ces sentiments ; elle rougissait de la jalousie qui grondait au fond de son cœur lorsqu'elle surprenait les deux jeunes gens causant à voix basse et s'interrompant à son approche.

Le regard de Jean, si doux, si tendre, lorsqu'il se posait sur l'orpheline, lui faisait mal à voir. Elle s'en étonnait, s'en désolait comme d'une petite chose qu'elle ne se connaissait pas et dont la cause lui échappait.

Ne devait-elle pas, au contraire, se réjouir de voir son amie, dont elle appréciait la bonté et les solides qualités, trouver une affection digne d'elle ? Pourquoi n'était-elle pas heureuse à la pensée de ce mariage qui assurait l'avenir de Thérèse ? Autant de questions que Paulette se posait sans pouvoir y répondre ! Elle ne

savait qu'une chose : c'est que les assiduités de Jean auprès de Thérèse lui faisaient un mal affreux. Elle souffrait comme elle n'avait jamais souffert, comme elle ne croyait pas qu'on pût souffrir, voilà tout !

La réflexion de sa tante venait encore de raviver sa jalousie. Tout était sens dessus dessous depuis quelques jours à Neufmoulins. La châtelaine, sur les instances de Paulette, de Madeleine et de Gontran, revenus pour les vacances du nouvel an, avait consenti à laisser dresser un arbre de Noël monstre pour tous les enfants du village. Chacun s'était mis gaiement à l'œuvre.

La grande salle des fêtes, toujours fermée, avait été ouverte pour la circonstance ; Thérèse, aidée du régisseur, avait décoré de guirlandes de feuillage l'immense pièce ; Paulette, avec son goût exquis, suggérait des arrangements heureux ; une touffe de gui par ci, un buisson de houx par là, de superbes gerbes de chrysanthèmes disposées savamment au milieu de toute cette verdure produisaient un effet ravissant que Mlle Gertrude elle-même ne pouvait s'empêcher d'admirer, malgré son esprit chagrin et l'ennui qui lui causait tout ce bouleversement.

Les jeunes gens avaient travaillé toute la journée ; les préparatifs

étaient terminés ; il ne restait que les bougies à allumer dans les branches du sapin gigantesque dressé au milieu de la pièce. Jean conseilla de réserver cet ouvrage au dernier moment : il serait bien temps encore une demi-heure avant l'arrivée des enfants, aussitôt le dîner fini ; et chacun courut s'habiller.

— Puis-je vous aider, ma chère Paule, avait demandé affectueusement Thérèse à travers la porte de la chambre de Mme Wanel.

— Non, merci ! fut la brève réponse.

Etonnée, la jeune fille avait insisté. — Permettez-moi d'entrer et d'aider à vos chères !

— C'est inutile ! vous dis-je. Je n'ai besoin de personne !

Thérèse s'était alors retirée. Toute triste, elle était descendue dans la salle, où elle fut bientôt rejointe par le régisseur et les enfants.

— Voyez comme notre « maman Jean » est superbe ! dit Madeleine à Thérèse, en lui montrant son frère d'un regard admirateur et ravi.

L'orpheline adressa au jeune homme un bon sourire. Oui, il était bien beau, ce soir-là, Jean Bernard ! Son visage, aux traits purs et réguliers, respirait une singulière distinction ; ses yeux noirs, si expressifs, avaient

un éclat inaccoutumé ; sa redingote, de coupe irréprochable, faisait admirablement valoir sa haute taille droite et élancée. Il avait vraiment grand air, le régisseur, dans sa tenue de soirée.

C'était l'avis de Thérèse et ce fut aussi celui de Mlle de Neufmoulins, comme elle toisait le jeune homme des pieds à la tête pendant qu'il s'inclinait devant elle et la saluait respectueusement.

— Où allons-nous ! marmottait-elle, en lui tournant le dos, l'instant d'après. Dans quels temps vivons-nous, mon Dieu ! Si ça ne fait pas pitié de voir des gâteaux avoir des airs de grands seigneurs !

— Et cette fille ! si on ne la prendrait pas pour une princesse !... », continuait-elle en apercevant Madeleine, joliment ravie d'une délicieuse toilette de voile rose, — un cadeau de son frère, avait-elle dit à Mlle de Neufmoulins.

Cette dernière, qui avait donné la robe à son régisseur pour la petite, en lui défendant de l'offrir en son nom, se garda bien de laisser rien voir ; mais au lieu de faire à Madeleine le compliment qu'elle attendait, elle gronda sur la sottise d'encourager ainsi la coquetterie chez les enfants et s'éloigna, laissant la fillette toute déçue.

— Vite ! il faut allumer les bougies avant que nos invités arrivent ! déclara Thérèse en approchant une échelle double et en demandant au régisseur de l'aider.

Elle seule ne semblait pas en fête, la pauvre orpheline. Sa robe noire, simple et sans ornement, n'ajoutait guère de charme à sa taille épaisse, sinon disgracieuse ; aucune coquetterie ne se montrait dans l'arrangement de sa chevelure. La jeune fille, avec ses traits pâles et irréguliers, n'avait nulle prétention à la beauté et, pourtant, son visage respirait une telle bonté que personne ne la trouvait laide.

Toujours pleine d'entrain, elle avait grimpé sur une des marches les plus élevées de l'échelle, criant à Jean Bernard d'en faire autant de l'autre côté, et elle s'était mise vivement à l'ouvrage.

Madeline s'était installée au-dessous d'elle et Gontran avait pris place auprès de son frère ; tous les quatre travaillaient consciencieusement, charmés de voir apparaître l'une après l'autre les lumières qui étincelaient comme de petites étoiles au milieu du feuillage.

Jean et Thérèse s'attaquaient parfois à la même bougie et c'était à qui des deux irait plus vite que l'autre

— Mme Paule n'est pas encore prête ? dit tout à coup Madeleine. Quelle vilaine coquette ! Elle fait sans doute une toilette extraordinaire !

— Je ne sais pas ce qu'elle a, remarqua Thérèse, elle ne m'a pas permis de l'aider ; on croirait qu'elle me boude depuis ce matin.

En ce moment, Mme Wanel parut à l'entrée de la salle et les jeunes gens eurent grand-peine à retenir un cri d'admiration.

Nulle expression ne pourrait rendre la beauté saisissante de Paule, comme elle apparaissait là, dans ce cadre de lumière et de verdure. Un corsage de cachemire blanc paraissait sa taille fine et souple, tandis que les longs plis de la jupe drapaient gracieusement sa sveltesse. Un fichu Lamballe en mousseline de soie blanche couvrait ses épaules. Ses magnifiques cheveux d'or crépés, retenus par un simple ruban, lui formaient une sorte de diadème ; un seul bijou, un bracelet d'or d'un modèle antique et curieux, encerclait un de ses bras.

Mais ce qui ajoutait encore au charme merveilleux de la jeune femme, c'était l'éclat inaccoutumé de ses yeux, la fleur fleurissante dont étincelaient ses prunelles d'ordinaire si douces, si caressantes. La bouche

aussi, habituellement souriante, avait une expression de dépit ; quelque chose d'étrange, de douloureux se lisait sur ses traits mobiles et un peu pâles.

— Peste !... ma nièce, s'écria Mlle de Neufmoulins, en l'apercevant, tu es mise bien en frais pour les déguenillés qui vont venir... On croirait que tu attends un fiancé, un Prince Charmant que tu veux éblouir à tout prix ! Tu perds ton temps, ma petite. Et ce n'est pas encore ce soir que tu trouveras chaussure à ton pied !

Sans répondre, Paule s'avancant auprès de l'échelle, offrit son aide. Mais il n'y avait plus de place pour elle, lui déclara-t-on en riant.

— Puis, vous êtes trop belle, ma chère ! ajouta gaiement Thérèse ; nous ne ferions plus rien que de vous regarder et nous n'en finirions pas d'allumer nos bougies. Vous nous avez déjà tellement éblouis que nous avons failli perdre l'équilibre !

La plaisanterie était bien innocente ; le ton dont elle était faite bien affectueux... Pourquoi la jeune femme s'en trouvait-elle froissée au point d'y répondre par une parole sèche ?

(A suivre).

0 fr. 50. — Oignons, le kilo, 0 fr. 50. — Pommes, le kilo, 1 fr. 50. — Pissen-lits, le kilo, 1 fr. 50. — Poireaux, la botte, 2 fr. 50. — Poires, le kilo, 3 fr. — Romanes, les 12, 3 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Raisins, le kilo, 2 fr. 50. — Scorzonères, le paquet, 1 fr. 50. — Tomates, le kilo, 1 fr. — Pommes de terre, le kilo, 1 fr. 40. — Salaisins, le paquet, 1 fr. 50.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé récolte 1934 :
pressée 200
bottes 190
Foin pressé 210

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, 16 octobre.

POMMES DE TERRE

On cote aux 100 kilos, en vrac sur wagon gare départ : Parisienne Loiret, 40 ; Royale d'Orléans, 54 ; Hénaut Loiret, 60 à 62 ; Mayette Bretagne, 34 à 35 ; Hollande Bretagne, 27 ; Saucisse rouge Bretagne, toute venant 35 à 37, grosse tréce 45 à 50 suivant calibre ; Loiret, 40 ; Poitou, 40 à 41 ; Vendée, 48 ; Etoile du Nord du Loiret, 22 à 25 ; Eersterlingen Nord, 32 à 33 ; Oise, 32 ; Loiret, 34 ; Sarthe, 31 ; Maine-et-Loire, 32 ; Paris (en culture), 30 à 32 ; Foulle Saint-Malo, 27 ; Wohlman Seine-et-Oise, 20 ; Benuais Sarthe, 19 à 20 ; Ronde Jaune Bretagne, 22 ; Sarthe, 22 ; Loiret, 22 ; Auvergne, Creuse, 23 ; Alsace, 25 à 26 ; Early, 26 ; Tournai, 30 ; Rosa Marne, 30 ; Ardennes, Meuse, 30 à 32 ; Côte-du-Nord, 45 à 48 ; Morbihan, 42 à 43 ; Sarthe, 43.

CAROTTES. — Tendances faibles. On cote aux 100 kilos, en vrac, départ : Auxonne, 35 ; Poitou, 30 ; Loon Plage, 25 ; Luc, 22 à 23 ; Appoigny, 28.

NAVETS. — Marché très calme. Aux 100 kilos, l'Alsace tient 40 francs. OIGNONS. — Marché très calme. On cote aux 100 kilos, gare départ : Saint-Brieuc, 23 ; Roscoff, 20 ; Poulliguen, 25 à 26 ; Auxonne, 32 ; Poitou, 40 à 42 ; La Ferre, 40 ; Verberie, 44 à 46 ; Charleval, 20.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris, 16 octobre.
On cote par balles pressées haute densité, aux 100 kilos départ Centre, Ouest, Nord :
Paille de blé, 8,50 à 11 ; d'avoine, 8 à 10 ; d'orge ou escourgeon, 7,50 à 8,50.
Foin, 19 à 22 ; Luzerne, 25 à 26 ; Trèfle, 16 à 17.

Cours des Vins

Muscadet nouveau, 225 à 300
Gros-Plant nouveau, 100 à 150

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)
Le demi-kilo :
Beufs, — 1re catégorie, 6 à 10 fr. ; 2e catégorie, 2,50 à 3 fr. ; 3e catégorie, 1,50 à 2,50.
Veu, — 1re catégorie, 5,50 à 9,50 ; 2e catégorie, 4,50 ; 3e catégorie, 3,50 à 4 fr.
Mouton, — 1re catégorie, 9 fr. ; 2e catégorie, 7 à 8 fr. ; 3e catégorie, 4 fr.
Porc, — 2,50 à 6,75.
Beurre, — 4,50 à 6 fr.
Œufs, — La douzaine, 6 à 6,50.
Lapins, — 4 fr. 50.
Poulets, — 6 à 5,50.

ANGENTIS

Poulets, le demi-kilo, 3 à 3,50 ; canards, 2,50 à 3 fr. ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; lapins, le demi-kilo, 1,50 à 1,75 ; œufs, la douzaine, 5 à 5,50 ; beurre, le demi-kilo, 4 à 4,50 ; veaux, le kilo sur pied, 4,25 à 5 fr. ; porcs, 4 à 4,25 ; porcs de lait, 100 à 115 fr.

CANDÉ, 14 octobre.

Blé, les 100 kilos, 70 fr. ; orge, 45-48 fr. ; avoine, 40-48 fr. ; Paille, les

1.000 kilos, 180 à 210 fr. ; foin, 240 à 280 fr. ; Pailles, la couple, 20-24 fr. ; poulets, la couple, 16-24 fr. ; canards, la couple, 18-24 fr. ; pigeons, la couple, 7 à 8 fr. ; lapins, la pièce, 6 à 9 fr. ; lapins de garenne, la pièce, 3,50 à 4 fr. ; œufs courants, 28-34 fr. la couple ; œufs, la douzaine, 6,50 à 6,75 ; beurre, la livre, 3,75 à 4 fr. ; Porcs gras, le kilo, 3,80 à 4,10 ; porcs maigres, le kilo, 4 à 4,25 ; porcelains, 90 à 115 fr. la pièce.

BLAIN, 15 octobre.

Blé, à la culture, 72 à 74 fr. ; farines, 123 à 125 fr. ; sons, 42 à 44 fr. ; seigle, 64 à 68 fr. ; sarrasin, 58 à 64 fr. ; orge, 60 à 65 fr. ; avoine, 57 à 63 fr. ; Beurre de laiterie, 8,75 à 9 fr. le demi-kilo ; beurre ordinaire, 6 à 6,50 ; œufs, 3,50 à 4 fr. la douzaine ; lait, 1 fr. le litre. — Paille, 100 à 105 fr. les 500 kilos ; foin, 75 à 85 fr. — Volailles : poulets et poultes, 18 à 28 fr. la couple (3,75 à 4 fr. la livre viv) ; oies, 25 à 28 fr. la pièce ; canards, 10 à 18 fr. la pièce ; pigeons, 6 à 7 fr. la paire ; lapins, 5 à 10 fr. la pièce (3 à 3,50 le kilo viv) ; 7 à 8 fr. ; lapins, la pièce, 6 à 9 fr. ; lapins de garenne, 4,50 à 5,50 ; pigeons ramiers, 4 à 5 fr. ; perdrix et perdreaux, 5 à 6 fr. — Cidre, 90 à 120 fr. la barrique de 225 litres (droits de circulation en sus) ; au détail, 0,90 à 1 fr. le litre. — Pommes de terre, 25 à 40 fr. les 100 kilos, suivant espèce. — Bétail sur pied : bœufs, 1,80 à 2,30 le kilo ; taureaux, 1,75 à 2 fr. ; vaches, 1,25 à 1,70 ; génisses grasses, 2,20 à 2,50 ; veaux, 4,50 à 5 fr. ; moutons et agneaux, 4 à 5 fr. ; porcs gras, 3,70 à 3,90 ; courants, 180 à 230 fr. la pièce ; porcelains de six semaines à trois mois, 80 à 170 fr. la pièce.

CHATEAUBRIANT, 16 octobre.

Blé, 70 à 72 fr. ; avoine, 50 à 55 fr. ; seigle, 48 à 50 fr. ; orge, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 45 à 47 fr. ; son, 45 à 50 fr. Les 500 kilos : paille de blé, 90 à 100 fr. ; paille d'avoine, 80 à 90 fr. ; foin, 100 à 110 fr. — Cidre ordinaire, la barrique, 90 fr. ; 1re qualité, 100 fr. ; droits en sus. Aux 1.000 kilos : pommes à cidre, 300 fr. ; pommes de distillerie, 250 fr. ; droits compris. — Pommes de terre, 35 à 45 fr. les 100 kilos. — La pièce : poulets, 8 à 12,50 ; canards, 12 à 13 fr. ; lapins, 10 à 11 fr. ; lapins de garenne, 4 à 5 fr. ; lièvres, 17 à 18 fr. — Beurre ordinaire, le kilo, 8 fr. ; beurre fin, 9 à 10 fr. ; œufs, la douz., 5,50 à 6 fr. — Vaches bretonnes amouillantes ou en lait, jeunes environ 900 fr. l'une, les autres plus âgées de 700 à 800 fr. Les bêtes grasses aux environs de 600 fr. — Bons chevaux de trait trois à cinq ans, 2.500 à 3.000 fr. ; poulaines dix-mois à deux ans, 1.500 à 1.800 fr. ; poulaines de l'année, 900 à 1.200 fr. ; chevaux de boucherie, 600 à 1.000 fr. suivant poids et qualité.

SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

Blé, 68 à 70 fr. ; avoine, 50 à 55 fr. ; blé noir, 52 à 58 fr. ; seigle, 40 à 45 fr. ; orge, 50 à 55 fr. ; foin, 90 fr. ; paille, 90 à 100 fr. les 500 kilos. Poulets gros, la couple, 25 à 30 fr. ; moyens 20 à 25 fr. ; petite 15 à 18 fr. ; canards, 12 à 14 fr. la pièce ; oies, 15 à 18 fr. la pièce ; pigeons, 8 à 10 fr. la couple ; lapins, 8 à 10 fr. la pièce ; œufs, 5 fr. ; détail, 5 fr. la livre. Cidre nouveau, 80 à 100 fr. la barrique ; pommes à cidre, rendu, 150 à 160 fr. les 500 kilos. Beufs gras, 2,25 à 2,50 le kilo sur pied ; bœufs de travail, 2.800 à 3.500 fr. la paire ; vaches grasses, 2,15 à 2,25 le kilo ; vaches laitières, 1.000 à 1.800 fr. ; taureaux, 2,50 à 2,75 le kilo ; veaux, 4,25 à 4,50 le kilo ; veaux de lait, 4,50 à 4,75 ; génisses, 2,30 à 3 fr. ; moutons, 4,75 à 5 fr. ; porcs, 4 à 4,10 ; porcs de lait, 90 à 110 fr.

NOZAY, 14 octobre.

Blé, 71 à 72 fr. ; avoine, 50 à 51 fr. ; seigle, 59 à 60 fr. ; orge, 54 à 55 fr. ; sarrasin, 52 à 53 fr. ; son, 49 à 44 fr. ; son de sarrasin, 49 à 50 fr. Les 500 kilos : paille de blé pressée, 100 à 105 fr. ; foin, 110 à 120 fr. — Cidre ordinaire vieux, 110 à 120 fr. la barrique ; cidre nouveau, 85 à 95 fr. ; droits en sus. — Pommes de terre, 35 à 45 fr. suivant variété. — La couple : poulets gras et jeunes,

22 à 28 fr. (7,50 le kilo environ) ; pigeons, 6 à 6,60. La pièce : lapins, 8 à 12 fr. (3,25 à 3,50 le kilo vivant). — Beurre en gros, 8 fr. le kilo ; beurre au détail, 9 à 9,25 ; œufs, 5 fr. — Bons lièvres, 17 à 18 fr. ; levrauds, 10 à 15 fr. ; lapins de garenne, 4 à 5 fr. ; perdrix, 5 à 5,75. — Au kilo sur pied, animaux de boucherie bonne qualité : génisses, 2,35 à 2,50 ; bœufs, 1,80 à 2,20 ; vaches, 1,25 à 1,60 ; veaux, 4,50 à 5 fr. ; moutons de l'année, 4,75 à 5 fr. ; porcs gras, 4,10. — Porcelains laitons de six à huit semaines, 80 à 110 fr. ; porcelains de deux à trois mois, 120 à 170 fr. ; grands courants de trois à quatre mois, 180 à 210 fr.

SAINT-MARS-LA-JAILLE, 15 octobre.

Beufs maigres, 900 à 1.400 fr. la pièce ; vaches grasses, 1.200 à 1.500 fr. la pièce ; vaches laitières, 1.000 à 1.500 fr. la pièce ; taureaux, 1.000 à 1.500 fr. la pièce ; génisses, 800 à 1.200 fr. la pièce. — Poulets, 16 à 20 fr. la couple ; lapins, 7 fr. la pièce ; beurre, 5 fr. le kilo ; œufs, 4 à 5 fr. la douzaine.

PONTCHATEAU

Froment rouge, 70 fr. ; avoine, 52 à 54 fr. ; blé noir, 53 à 55 fr. ; seigle, 51 à 55 fr. Les 500 kilos : foin, 100 fr. ; paille, 80 fr. ; poulets, la couple, gros 28 à 30 fr. ; moyens 25 à 27 fr. ; petits 17 à 24 fr. ; canards, la pièce, 10 à 13 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; œufs, la douzaine, 5,50 à 6,50 ; beurre, le demi-kilo, 4,50 à 5,50 ; Cidre nouveau, la barrique, 150 à 160 fr. ; Veaux, 4,50 à 5 fr. ; châtagnes, le boisseau, 4,50 à 6 fr. ; fagotages, le boisseau, 25 à 28 fr.

LA CHAPELLE-LAUNAY

Beufs gras, le kilo sur pied, 2,50 ; bœufs de travail, la paire, 3.000 fr. ; vaches grasses, le kilo, 2-2,25 ; vaches

laitières, l'unité, 1.000-1.500 fr. ; taureaux, le kilo, 2 fr. ; veaux de lait, 100-150 fr. ; génisses, 600 fr. ; porcs de lait, 100-140 fr.

GUERANDE

Beurre, le demi-kilo, 5,50-6 fr. ; œufs, la douzaine, 5-5,50 ; poulets, la couple, petits 16-20 fr. ; moyens 21-25 fr. ; gros 26-31 fr. ; pigeons, la couple, 8 fr. ; lapins, la pièce, 8-11 fr. ; canards, 9-14 fr. ; perdrix, 7-10 fr. ; lapins de garenne, 8-10 fr. ; lièvres, 14-18 fr. ; châtagnes, le litre, 1,50-2 fr.

LEGÉ, 15 octobre.

Beufs gras, amenés 19, venus 9, 1re qualité 2,50, 2e qual. 2,30, 3e qual. 1,80 à 2 fr. ; vaches grasses, amenées 27, venues 18, 1re qualité 2,80, 2e qual. 2,20, 3e qual. 1 à 1,40 ; taureaux gras, amenés 7, venus 4, de 2 à 2,50.

Jeunes bœufs et taureaux maigres, am. 30, venus 10, de 800 à 1.300 fr. ; bœufs de travail, amenés 8, venus de 240 à 3 fr. le kilo ; vaches pleines ou en lait, amen. 42, vend. 27, de 700 à 1.750 fr.

CLISSON

Blé, 74 fr. ; farine, 125 fr. ; avoine, 65 fr. ; blé noir, 70 fr. ; son, 36 fr. ; Paille, les 500 kilos, 130 fr. ; Poulets la couple, gros 28-30 fr. ; moyens 23-27 fr. ; petits 20-21 fr. ; lapins, la pièce, 8-12 fr. ; œufs, la douzaine, 4,50-5 fr. ; bœufs gras, le kilo sur pied, 2-3 fr. ; bœufs de travail, la paire, 2.500 à 4.000 fr. ; vaches grasses, le kilo, 1,50-3 fr. ; vaches laitières, 500-1.500 fr. ; veaux, le kilo, 3,50 ; porcs, 4,30 ; porcs de lait, 80-130 fr.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

Le Gérant : R. FAIVRE.

CONTRE les RHUMES d'OCTOBRE

Rien ne vaut un **BON PARDESSUS** confortable

Voici les premiers froids ! Choisissez, sans tarder, pour Hommes et pour Enfants, un pardessus élégant et chaud parmi les nouveaux modèles que vous trouverez

LA BELLE FERMIÈRE

12 Rue Jean-Jacques-Rousseau (près la Place Gratin) NANTES

Tout réussit avec Potazote

WAZIERS (Nord) sur demande

de la Société Chimique de la Région

S'adresser à la **Compagnie de Saint-Gobain**

Direction Générale des Affaires Commerciales des Produits Chimiques 1 Place des Saussaies - Paris (ou à ses Agents)

Un résultat entre Mille (sur culture de betteraves)

M. A. SENARD, à COURONN (Loire-Inférieure) fumure courante sans Potazote 40.000 kgs fumure courante AVEC POTAZOTE (300 kgs)..... 80.000 kgs

Malheur ! je suis bon à rôtir...

j'ai toujours été nourri de RIZ

Déjà me voici gras et souflet ; mes maîtres, sans pitié, vont se régaler de ma chair fine et blanche. Le riz fait les bonnes volailles. Utilisez les braiseurs de riz mélangés au blé, à l'avoine, au maïs, etc., de préférence après les avoir fait cuire ou tremper dans l'eau bouillante.

Ecrire : **BUREAU DU RIZ** 62, Rue de Richelieu - PARIS

ROBES A 59, 79, 85, 125, etc. TOUTES TEINTES

MANTEAUX A 75, 99, 125, 149, etc. TOUTES TEINTES

Au CHIC de PARIS

3, Rue de l'Echelle (entre pl. Bon-Pasteur et Royale)

Le CHIC de PARIS n'a PAS DE SUCCURSALE A NANTES

Fermiers, attention !

Profitez de la réduction du prix de vos fermages. Sous peu il sera trop tard. Renseignements gratuits. Ecrire Poussard, 1, place du Commerce, Nantes.

RELIGIEUSE : donnez secret pour guérir Pipi au 14 et Hémorroïdes. Maison NERA, à Nantes

Sonde automatique pour dégonfler le bétail

Prix : 120 francs

En 10 ans la vente a dépassé 24.000 appareils

L'argent est remboursé si l'appareil ne convient pas et s'il est retourné dans un délai de 30 jours

Prospectus par les Etablissements du Dr Nesch, Saint-Louis (Haut-Rhin)

On cherche des revendeurs pour la région

L'automne vous déprime Défendez-vous

Vous avez, au cours de la belle saison, amassé un capital de santé, de force qui devrait vous mener jusqu'à l'hiver prochain.

Hélas, déjà, le changement de saison vous déprime, déjà l'automne vous détraque de vos réserves d'énergie, et bientôt vous vous retrouverez en face de l'hiver, désarmé, « à plat », anémié, proie désignée de la première épidémie qui passera.

Eh bien, non ! Réagissez, défendez ce capital péniblement constitué, faites-lui même rapporter des intérêts par une bonne cure d'automne de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON. Seule la Tisane des Chartreux de Durbon peut mettre votre organisme à l'abri de la prise d'automne !

En effet, elle lui apportera un énorme renfort d'énergies naturelles (travées aux plantes désintoxicantes et tonifiantes) qui entrent dans sa composition, elle purifiera et enrichira votre sang, organisera en un mot la « résistance » de votre corps à l'offensive d'automne sans que vous ayez à faire appel à

vos réserves, à votre capital de santé ; celui-ci demeurera intact, complet, il sera même complété par l'action de la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, et vous pourrez aborder l'hiver en toute sécurité.

23 Mars 1935.

A l'automne dernier j'ai fait une cure de 6 flacons de Tisane des Chartreux de Durbon et j'ai recommencé maintenant ma cure de 3 flacons.

Ceci vous prouve combien j'ai trouvé dans l'emploi de votre Tisane une amélioration très inattendue de mon état, car j'ai beaucoup de maladies : asthme, bronchite, grippe, congestion, crise d'âge, anémie... Tout cela ne pouvait évidemment passer complètement, mais j'ai constaté que les crises d'asthme étaient beaucoup moins fortes et moins fréquentes, la bronchite m'a moins gênée, la congestion s'est dissipée, l'entérite très combattue, et bien que j'ai pu m'occuper du ménage et sortir dehors pour travailler quelque peu, chose que je ne pouvais faire depuis longtemps. J'ai remarqué aussi que loin de m'affaiblir comme je l'ai fait auparavant, votre Tisane fortifie et redonne de l'appétit.

M^{me} Clémence MAURET, Saint-Vincent l'Épinasse, par Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne).

Tisane, le flacon, 14.80
Baume, le pot, 8.95
Pilules, l'étui, 8.50
Dans les Pharmacies.

Renseignements et allocations, Lab. J. BERTHIER, à Grenoble

CONTRE LA CARIE du Blé LA POUDRE S'ELOI

Trente Années de Succès Milliers de Références Usine à Blois (L&C)

PRIX EN BAISSE

POUR LES TERRES PAUVRES EN CHAUX

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ PAR EXCELLENCE

SCORIES THOMAS

TOUJOURS A LA BASE D'UNE BELLE RÉCOLTE

Pub. H. DANNAUD

GIRARD-AUBERT

AGENT EXCLUSIF 7, Basse-Rue de la Casserie - NANTES (Sur le Quai d'Orléans) Tél. 155.73

des Courroies de Transmissions **GOODRICH et AURORE**

A Magasin nouveau

Modèles nouveaux

ENTRÉE LIBRE

Pour vous... Mesdames

Toujours nos plus jolis modèles

Galeries d'Orlé